

Investissements privés en France

Alliance Française des Industries du Numérique

Janvier 2024

L'AFNUM, Alliance Française des Industries du Numérique, représente, en France, une soixantaine d'industriels des infrastructures numériques, de l'informatique, de l'électronique grand public, de l'impression, de la photographie, des antennes et des objets connectés. Nos entreprises adhérentes sont à la fois des filiales françaises de grandes entreprises internationales et des PME/TPE françaises et européennes. Certains de nos adhérents sont intégrés dans le tissu économique et industriel national depuis parfois près d'un siècle. **Ils s'impliquent dans des activités variées sur le territoire français**, allant de la R&D à la production, en passant par des actions plus philanthropiques en faveur de l'éducation et des compétences. Un grand nombre d'entre eux possèdent également des centres de décision sur le sol français, majoritairement en Île-de-France.

La France se fixe depuis plusieurs années l'objectif de devenir **l'un des principaux pôles entrepreneuriaux d'Europe** -voire du monde- sur les technologies de rupture. Le Président de la République a encore réaffirmé cette ambition le lundi 11 décembre à Toulouse, en témoignant de sa volonté d'accélérer la création d'innovations de rupture et de soutenir les technologies émergentes en France. Néanmoins, bien qu'en dix ans, le nombre de startups en France ait été multiplié par quinze, **la question du passage à l'échelle de ces petites structures et de leur poids sur la scène internationale reste entière**. Ainsi, les pouvoirs publics s'interrogent depuis plusieurs années sur les leviers à activer pour encourager l'investissement privé dans ce tissu innovant et rendre notre économie plus compétitive.

L'investissement privé en France apparaît comme une stratégie mutuellement avantageuse, où l'industriel participe à la vitalité économique du pays tout en opérant au sein d'un environnement propice à l'innovation et à la croissance. Lorsqu'un industriel explore l'idée d'investir dans un pays - et notamment en France - deux types d'action sont envisageables :

- D'une part, **le développement d'activités économiques en France** (e.g. création d'un centre de R&D, d'une usine de production) permet à une entreprise de s'insérer dans un marché et de créer de la richesse sur le territoire. Tout en renforçant la compétitivité du territoire et en créant de l'emploi, cette implication fait émerger des synergies entre le tissu entrepreneurial, académique et scientifique et permet de s'engager dans la construction d'écosystèmes innovants.

- D'autre part, **l'investissement dans des projets novateurs à fort potentiel de croissance** permet l'éclosion de start-ups et PME/TPE prometteuses en France. Il contribue également au dynamisme économique du pays, à la création d'emplois qualifiés et au renforcement de l'écosystème entrepreneurial. Ce type d'investissement est plus risqué, puisqu'il n'assure pas de retour systématique sur investissement.

Un certain nombre d'entreprises adhérentes de l'AFNUM **s'engagent déjà depuis de nombreuses années en faveur de la dynamisation** de l'activité économique, académique et industrielle française, en partenariat avec le tissu entrepreneurial domestique. Néanmoins, au regard du contexte socio-économique et politique, ces entreprises manifestent aujourd'hui un besoin de stabilité pour poursuivre leurs engagements en faveur de l'innovation en France.

1

Nos entreprises favorisent l'innovation en investissant dans des activités sur le sol français

La France reste une destination attractive pour les investissements étrangers. Selon le baromètre EY 2023¹, elle arrive **en tête du classement européen des destinations d'accueil des investissements étrangers**, pour la quatrième année consécutive. En 2022, 1259 nouveaux projets ont ainsi été recensés, soit 3% de plus que l'année précédente.

Cette hausse est notamment due à **un certain nombre d'avantages compétitifs** dont la France peut aujourd'hui se prévaloir :

1. Un Crédit impôt recherche performant, favorisant l'innovation et le développement d'activités de R&D en France. Considéré comme l'un des dispositifs les plus efficaces d'Europe en faveur de l'innovation, **son renforcement permettrait de consolider encore l'attractivité de la France**.
2. L'existence de bonnes écoles et formations d'ingénieurs et designers de haut niveau. La disponibilité de la main d'œuvre et l'accès aux talents est aujourd'hui la seconde priorité des investisseurs étrangers. **L'évaluation continue des besoins métiers et compétences des entreprises**, notamment dans le secteur des technologies de rupture, est fondamentale pour pérenniser cet atout.
3. La présence d'un écosystème French Tech très solide, avec lesquels les grandes entreprises peuvent construire des partenariats gagnants-gagnants dans des domaines très variés : environnement, éducation, santé, mobilité, IoT, etc.

En se basant sur ces atouts indéniables, **nos entreprises investissent depuis de nombreuses années dans l'industrie française**, notamment dans les technologies de rupture, en partenariat avec l'écosystème national. Elles contribuent ainsi à dynamiser et stimuler l'économie du pays, tout en favorisant l'innovation et le développement des compétences à l'échelle nationale.

¹ Baromètre de l'Attractivité de la France EY 2023 : épisode 1, https://www.ey.com/fr_fr/attractiveness/barometre-de-l-attractivite-de-la-france/barometre-de-l-attractivite-de-la-france-2023

Quelques exemples d'investissements collaboratifs à succès sur le sol français :

Collaboration Ericsson, Thales et Qualcomm sur la 5G satellitaire : annoncé dans le cadre du Sommet Choose France² en 2022, ce projet implique des tests sur le sol français, dans un environnement spatial simulé, impliquant notamment des ressources de R&D mises à disposition par Ericsson France (adhérent AFNUM). Le projet rendra la connectivité meilleure dans de nombreux lieux, au niveau mondial, via la 5G satellitaire, et notamment dans des zones encore non couvertes par les réseaux terrestres. Dans le cadre de ses activités en hausse, Ericsson a créé 300 emplois en Île-de-France.

Création d'un centre en recherche et co-innovation IBM basé sur l'intelligence artificielle : ouvert par IBM (adhérent AFNUM) début 2021, il emploiera à terme 350 collaborateurs -dont de nombreux chercheurs. Situé sur le plateau de Saclay, il aspire à une collaboration avec des partenaires académiques et industriels (PME et ETI françaises) sur des missions de R&D mondiale en intelligence artificielle, telles le programme AIDA « AI for digital automation ».

Collaboration HP et CEA sur la fabrication additive métallique : en consolidant leur partenariat initié en 2018 sur les polymères, HP (adhérent AFNUM) et le CEA étendent depuis octobre 2021 leur offre aux partenaires industriels en intégrant la fabrication additive métallique via l'imprimante HP Metal Jet à la plateforme technologique POUDRINNOV du CEA à Grenoble. Cette collaboration offre une gamme complète de solutions de fabrication numérique et d'impression 3D industrielle, accélère la transformation vers la fabrication additive, et contribue ainsi de manière significative à l'évolution de la fabrication numérique de tout l'écosystème industriel local.

Création d'un centre de distribution Amazon à Augny en partenariat avec Metz Métropole : troisième investissement d'Amazon (membre AFNUM) dans la région Grand Est, l'ouverture de ce centre à l'été 2021 a créé 1000 emplois en CDI sur trois ans. L'investissement s'inscrit dans le développement du réseau logistique en France pour répondre à la demande des clients et soutenir les PME françaises sur la plateforme. Le nouveau site contribue à la réhabilitation de la zone géographique.

Ecoles IA Microsoft by Simplon : lancées en 2018 par le géant américain (adhérent AFNUM) et la startup française spécialisée dans la formation professionnelle, ces écoles ont accueilli 905 apprenants dans 50 promotions, offrant une formation gratuite de 19 mois en Intelligence Artificielle. Avec un taux de sorties positives de 98,45%, les écoles ont réussi à placer 56,7% des apprenants en CDI et 20,7% en CDD. Ces passerelles formation-emploi visent à répondre aux besoins du marché. Le partenariat contribue ainsi au développement de talents essentiels pour l'avenir de l'IA en France.

² Dossier de presse :

<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/13/0f1eaba65f4bdf78d38025c5761cfb6278f09a5.pdf>

Les industriels s’engagent aujourd’hui dans **des écosystèmes qui leur permettent d’innover et de collaborer**. Le niveau local/régional est très apprécié et bénéficie des retombées économiques de ces investissements. Pour aller plus loin et mettre davantage en valeur l’attractivité de ses territoires, il semble intéressant que la France poursuive son engagement dans la lancée des initiatives initiées via Choose France.

La mise à disposition de sites industriels dits “clé en main”, l’un des axes majeurs de ce sommet, est un excellent exemple de dispositif en faveur de l’attractivité du marché français. En effet, certains industriels – et potentiels investisseurs- se confrontent aujourd’hui à une réalité de terrain particulièrement problématique : celle des **nombreux recours juridiques intentés lors de l’annonce de la construction d’un nouveau site**. Il n’est pas rare de voir des recours judiciaires ou administratifs durer plus de 5 ans après l’autorisation initiale de construction ou l’autorisation environnementale. Cela crée une insécurité juridique majeure pour les entreprises, qui impacte directement leurs futures décisions d’investissement. **L’anticipation des procédures administratives par les pouvoirs publics ou la réduction des délais de procédure** sont des pistes cruciales pour résoudre ce frein à l’investissement.

De même, l’amélioration de la visibilité et de la lisibilité du droit des sociétés offert par Choose France pourrait être complété d’un **accompagnement plus étroit des sociétés sur les crédits et fonds accessibles** en faveur de leurs projets, par exemple au travers d’un **guichet unique**. Ce progrès pourrait notamment encourager l’implantation de davantage de centres de décision, là où les investisseurs ont privilégié le Royaume-Uni durant les dix dernières années³.

³ Source : Baromètre de l’attractivité de la France EY 2023 : épisode 2 : https://www.ey.com/fr_fr/attractiveness/barometre-de-l-attractivite-de-la-france/barometre-de-l-attractivite-de-la-france-2023-episode-2

2

Les industriels ont besoin de stabilité pour s'engager dans de futurs investissements

Les investisseurs recherchent aujourd'hui des **environnements prévisibles et favorables à l'innovation**. A ce titre, plusieurs éléments favorisent les choix d'investissement, qui sont souvent décidés au niveau du siège international de l'entreprise, même en cas d'existence d'une filiale française :

La stabilité et l'ouverture politique et économique de notre pays

La part des dirigeants d'entreprises internationales estimant que l'attractivité de la France va s'améliorer d'ici 2026 est en forte baisse depuis 2021⁴. Les raisons de ce déclin semblent notamment liées à une certaine **ambiguïté du discours politique et commercial français**, partagé entre le désir de renforcer la compétitivité du marché national et la mise en place de politiques publiques basées sur des critères de nationalité. Les incertitudes qui les entourent entraînent davantage d'hésitation que de conviction pour les investisseurs à s'engager sur le marché français. Or la **collaboration avec nos partenaires aux vues similaires** (*like-minded partners*) est cruciale pour favoriser l'investissement étranger sur le sol français.

Pour réaliser leurs choix d'investissement, les sièges sociaux des entreprises doivent réaliser des arbitrages stratégiques. Au regard d'une compétition toujours plus forte entre les Etats membres, les entreprises sont ainsi plus susceptibles d'investir là où elles se sentent **accueillies et soutenues**. L'existence d'investissements publics liés à la R&D est, en 2023, le facteur le plus à même de favoriser une décision d'investissement en France⁵. **L'ouverture et l'accessibilité de programmes d'investissement public à l'image de France 2030**, sont donc des pistes à explorer pour renforcer la compétitivité du marché français et encourager le choix de la France pour le développement de solutions innovantes.

La facilité de s'implanter et de faire du business en France

Un élément essentiel en faveur de l'attractivité de notre pays est tout d'abord celui de la simplicité. A ce titre, **l'existence de charges administratives lourdes pour les entreprises** est souvent retenue comme un élément en défaveur d'un pays ou d'une région lors d'arbitrages d'investissement. La France a su faire face à cet obstacle et faciliter la vie quotidienne des

⁴ 74% en 2021 contre 54% en 2023 (Source: Baromètre de l'attractivité de la France EY 2023 : épisode 2)

⁵ ibid

entreprises via des “chocs de simplification” successifs depuis 2013. Particulièrement positifs, ils ne pallient toutefois pas certaines lourdeurs administratives, qui ont notamment causé une chute de 21% des projets d’investissements internationaux dans le secteur de la logistique entre 2021 et 2022⁶. La Commission européenne s’est attelée, dans son programme de travail 2024⁷, à un **allègement de 25% des charges liées aux obligations de déclaration existantes**. Nous encourageons vivement la France à soutenir cette ambition.

Par ailleurs, la capacité de s’implanter et de développer des activités -notamment de R&D- est conditionnée à **l’existence d’un écosystème académique de grande qualité, permettant la formation d’une main d’œuvre qualifiée et flexible**, indexée sur les besoins en compétences des entreprises. La France est une bonne élève sur ce point, avec des écoles et formations professionnelles de pointe dans les domaines scientifiques et techniques. **La signature de plans d’engagements de développement de l’emploi et des compétences (EDEC) est particulièrement positive** pour dresser un état des lieux régulier et prospectif des besoins par filière. Le Comité Stratégique de Filière Infrastructures Numériques, co-piloté par l’AFNUM, a été proactivement à l’œuvre de l’un de ces accords⁸ afin d’identifier les nouveaux métiers de la filière, développer de nouvelles formations et faire émerger de nouvelles certifications. Or puisque d’ici 2030, 1,6 million de talents numériques manqueront à la France pour répondre à ses propres besoins, les pouvoirs publics doivent plus que jamais faire de la **disponibilité pérenne de talents une priorité majeure**. Le rapport “Mobiliser et former les talents du numérique”⁹ de l’Institut Montaigne propose, à ce titre, un certain nombre de recommandations très pertinentes, basées sur trois leviers : le renforcement de l’attractivité des métiers du numérique ; la consolidation de l’offre de formation dès le plus jeune âge et sur tout le cycle de la carrière ; la mise en place d’un pilotage stratégique et ambitieux de ces différentes politiques.

Le risque pris et le retour sur investissement

Nombre de nos entreprises membres contribuent aujourd’hui déjà à la croissance de PME/TPE/startups en **incorporant les solutions innovantes et technologiquement matures de ces dernières dans leurs propres produits**. De cette manière, elles soutiennent l’activité de ces petites structures, tout en bénéficiant des meilleures solutions technologiques du marché et d’importants gains potentiels.

L’impératif d’autonomie stratégique appelle aujourd’hui un soutien plus fort à la croissance des petites structures françaises innovantes en phase de développement. Afin de faire

⁶ Source : Baromètre de l’Attractivité de la France EY 2023 : épisode 1

⁷ https://france.representation.ec.europa.eu/informations/obtenir-des-resultats-aujourd'hui-et-preparer-demain-le-programme-de-travail-de-la-commission-pour-2023-10-17_fr

⁸ <https://csf-infrastructures-numeriques.fr/emploi-developpement-competences/>

⁹ <https://www.institutmontaigne.org/publications/mobiliser-et-former-les-talents-du-numerique>

émerger des champions nationaux et d’avoir une vue plus large des horizons de financement de ces derniers, il nous semble particulièrement intéressant de souligner **l’intérêt majeur de l’investissement institutionnel en phase précoce (*early stage*) de développement de jeunes entreprises françaises.**

L’initiative Tibi 2¹⁰ est, à ce titre, un excellent exemple de dispositif mis en oeuvre par les pouvoirs publics. Elle offre un cadre ambitieux de 7 milliards d’euros de financements institutionnels (banques, assurances, etc.) à des industries innovantes en stade précoce.

Ce dispositif est mutuellement bénéfique :

- Il favorise l’innovation du tissu industriel français et –de facto- l’attractivité des startups du territoire.
- Il représente des opportunités de rendement net élevés pour des institutions financières nationales¹¹.
- Il encourage, à terme, l’investissement corporate dans des phases plus avancées de développement de la startup (*late stage*), puisque les risques économiques et financiers sont moindres et le retour sur investissement plus sûr.

Instaurer un pourcentage minimal de fonds institutionnels dédiés au financement de l’innovation pourrait être une piste intéressante à explorer.

¹⁰ Communiqué de presse : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2023/06/20/lancement-de-la-phase-2-de-l-initiative-tibi>

¹¹ 14,3 % en moyenne sur 10 ans à fin de l’année 2022 (Source : Baromètre de l’attractivité de la France EY 2023 : épisode 2)

Conclusion

Les entreprises membres de l'AFNUM s'engagent depuis de nombreuses années en faveur de la dynamisation de l'écosystème économique, académique et industriel français. Les collaborations réussies avec des partenaires nationaux, telles que sur la 5G satellitaire, l'intelligence artificielle, ou la fabrication additive métallique, montrent l'engagement de nos entreprises adhérentes en faveur de l'innovation et de la compétitivité de notre pays.

Afin de renforcer l'investissement privé et stimuler l'attractivité du marché français, **plusieurs orientations peuvent être prises, ayant tant trait à la stabilité économique et politique qu'au développement d'un environnement favorable à l'innovation et à la collaboration.** Des initiatives telles que Tibi 2, avec son cadre ambitieux de financements institutionnels, représentent un modèle à suivre. En favorisant l'innovation, les opportunités de collaboration avec ses partenaires aux vues similaires, et l'attractivité du marché français, **la France saura maintenir sa position en tant que pôle entrepreneurial majeur sur la scène internationale.**

A propos de l'AFNUM

L'AFNUM, Alliance Française des Industries du Numérique, représente, en France, les industriels des infrastructures numériques, de l'informatique, de l'électronique grand public, de l'impression, de la photographie des antennes et des objets connectés. Le poids économique des entreprises membres de l'AFNUM est en France de 130.000 emplois, dont 35.000 emplois directs, pour 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'AFNUM est membre de la FIEEC, du MEDEF et de Digitaleurope.

Nos membres : Adobe, Airbus DS, Alcad, Amazon, Apple, Art-Fi, Amazon Web Services, Brother, Cae, Canon, Cisco, Continental, Crosscall, Dell Technologies, Doc up, Dolby, Dxomark, Epson, Erard, Ericsson, Fracarro, Fujifilm, Google, HP, HPE, IBM, Intel, Kodak Alaris, Leica, Lenovo, Lexmark, LG, Microsoft, Nikon, Nokia, OM Digital Solutions, Optex Normand, Panasonic, Quadient (ex-Neopost), Qwant, Ricoh imaging, Samsung, Sequans Communications, Servimat, Sigma, Sony, Tamron, TCL, Televes, Tetenal, Toshiba, Trax, Unitron, Vantiva, Verbatim, Vitec Imaging Distribution, WD, WISI, Xiaomi